

Notifié le :

Nom Prénom et signature :

Merci de retourner cette page datée et signée
par mail

BKS TP
400 RUE DES COMPAGNONS
40600 BISCARROSSE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de VILLEFRANQUE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code de la Route, notamment son article R.411-8,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu le Code Pénal, notamment son article R.610-5^e,
Vu les lieux,
Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de réparation des fourreaux télécom, Chemin Hariagaraia
et la demande correspondante de l'entreprise BKS TP en date du 03/07/2026 en ce sens,

ARRETE

Article 1 : Le chantier est autorisé à partir du 6 juillet 2026 pour 30 jours. La circulation et les dépassements seront sur le Chemin Hariagaraia, dans la partie située au droit du chantier, réglés selon les restrictions suivantes :

- Circulation alternée avec feu tricolore,
- Début de l'alternat à partir de 9h, rétablissement de la circulation sur les deux voies à 16h30
- Empiètement sur chaussée,
- Interdiction de stationner et dépasser au droit du chantier,

à la diligence et sous la responsabilité de l'entreprise BKS TP.

L'accès des riverains à leur habitation ainsi que la circulation des véhicules de secours, de lutte contre l'incendie et des services publics seront possibles pendant et en dehors des heures de travail.

Article 2 : Des moyens de signalisation seront mis en place de jour et de nuit et entretenus par l'entreprise pour permettre l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation par l'entreprise.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté qui sera notifié, sera publié sur le site internet de la commune, <https://www.villefranque.fr/> et transmise à :

- Gendarmerie d'Ustaritz, cob.ustaritz@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- SDIS 64,
- SAMU 64 samu64a@ch-cotebasque.fr
- CAPB j.oudoul@communaute-paysbasque.fr

Fait à VILLEFRANQUE, le 8 juillet 2026

Le Maire,

Marc SAINT-ESTEVEN

